



# *Les succès et les défis de la coordination fiscale en UEMOA*

**Mario Mansour**

Département des finances publiques  
Fonds monétaire international

Coordination fiscale en UEMOA: Évaluer le passé et tracer l'avenir

Dakar

30 avril – 2 mai 2014

Les opinions exprimées sont ceux de l'auteur et ne peuvent être attribuées au FMI,  
ni à son conseil d'administration ou son exécutif

# Contenu

- Origines de la coordination
- Le cadre actuel
- Évaluation
- Conclusions et après...

# Origines de la coordination – l'intérêt d'étudier l'UEMOA

- Union monétaire
- Union douanière depuis 2010
- Projet d'harmonisation bien défini – et ambitieux
- CEMAC : seule autre union monétaire avec harmonisation fiscale, mais:
  - Moins de commerce intra-régional
  - Cadre moins contraignant et moins bien appliqué
- CEDEAO: expérience relativement récente

|               | PIB                  |          | PIB per capita | Population |          |
|---------------|----------------------|----------|----------------|------------|----------|
|               | (million de \$ E.U.) | Part (%) | (\$ E.U. PPP)  | (million)  | Part (%) |
| <b>2010</b>   |                      |          |                |            |          |
| Bénin         | 6,6                  | 9,4      | 1 446,5        | 9,6        | 10,0     |
| Burkina Faso  | 9,0                  | 12,8     | 1 391,0        | 14,7       | 15,3     |
| Côte d'Ivoire | 23,0                 | 32,7     | 1 683,2        | 22,0       | 22,9     |
| Guinée-Bissau | 0,8                  | 1,2      | 1 086,9        | 1,6        | 1,7      |
| Mali          | 9,4                  | 13,4     | 1 272,0        | 13,4       | 13,9     |
| Niger         | 5,5                  | 7,8      | 760,9          | 14,6       | 15,2     |
| Sénégal       | 12,9                 | 18,3     | 1 824,8        | 13,1       | 13,7     |
| Togo          | 3,2                  | 4,5      | 863,1          | 7,0        | 7,2      |
| Total UEMOA   | 70,3                 | 100,0    | 1 291,0        | 96,1       | 100,0    |

# Origines de la coordination

- Déséquilibres budgétaires des années 1980 mènent à la dévaluation du franc CFA
  - Améliorer le commerce (surtout intra-régional)
- Traité de l'UEMOA
  - Objectifs – e.g. éliminer les distorsions au marché commun
  - Politiques – e.g. harmoniser les politiques budgétaires
  - Institutions – e.g. réunion des chefs d'états et des ministres, cour régionale, Commission, cour des comptes, parlement

# Le cadre actuel

- Tarif extérieur commun – 2000
  - Taux progressifs: 0, 5, 10 et 20%
- Directive TVA – 1998
  - Assiette harmonisée (?); taux 15-20%
  - Depuis 2009: taux réduit 5-10% (option) sur une courte liste
- Directive accise – 1998
  - 2 items obligatoires; 4 optionnels (6 depuis 2009)
  - Taux ad-valorem (min, max)
  - Plus le taux max est élevé, plus l'intervalle est élevé

# Le cadre actuel

- Règlement minier – 2003
  - Participation de l'État à niveau de 10%
  - Avantage fiscal comprend une exonération temporaire de l'impôt sur les bénéfices pour 3 ans
  - Stabilité asymétrique sur la vie du projet
- Directives IS – 2009
  - Assiette harmonisée (?); taux 25-30%
- Directive IRCM – 2010
  - Intervalle des taux (0-15%) dépend de la nature du revenu et de l'émetteur des titres

# Évaluation

- Au niveau institutionnel
  - Méthode et ressources
- Au niveau des directives
  - Priorités en fonction des objectifs du Traité
  - Reconnaître les incohérences dans ces objectifs: mobiliser la recette; éliminer les distorsions au marché commun; assurer un système fiscal compétitif



## Directives TVA et accises

- Pas trop nécessaire pour les distorsions au marché commun
- Mais, importants pour la recette – transition fiscale
- Coordination doit alors viser des taux minima relativement élevés et des assiettes étendues

## Directive TVA

- Taux relativement élevés, mais assiette trop étroite et taux réduits
- Questions sectorielles (finances, agriculture, immobiliers, etc.)
  - Remettre en cause le raisonnement qui a prévalu depuis le début des années 1990s
- Directive permet des distorsions importantes au niveau des États

# Accises

- Taux minima trop bas
- Assiette mal définie
- Nombre d'accises trop élevé dans la directive

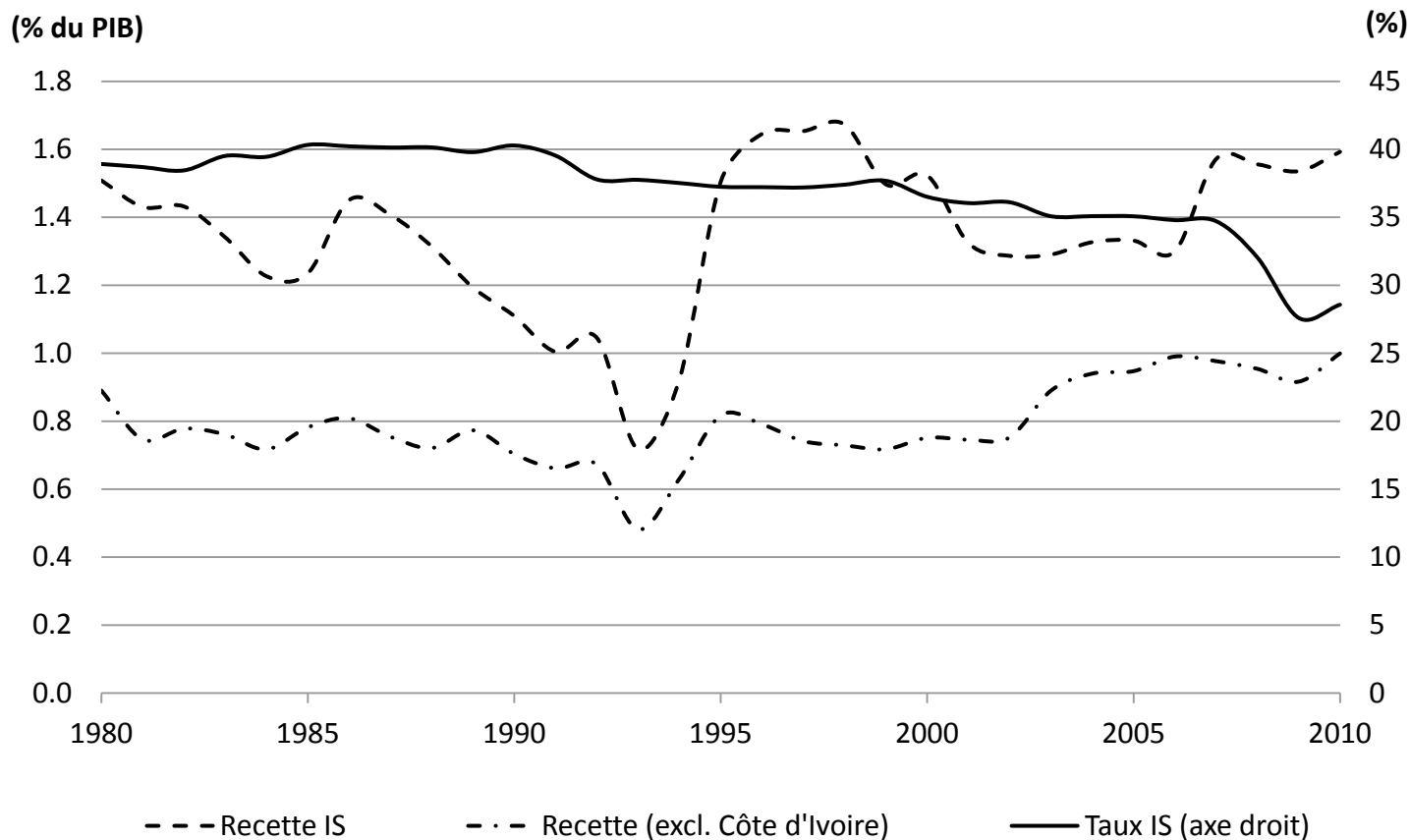
## Impôts directs: IS et IRCM

- Peuvent causer des distorsions importantes au marché commun
- Donc harmonisation ou coordination de certains éléments s'impose
- L'approche utilisée est louable mais pose des difficultés

# Impôts sur les bénéficiaires des personnes morales

- Assiette laisse une certaine marge aux États pour concurrencer
- La source de distorsions la plus importante reste cependant les régimes dérogatoires
  - Explicitement permis par la directive
  - Pourraient rendre la concurrence plus intense et moins transparente

# Contribution de l'IS (hors ressources) stable mais stagnante et faible

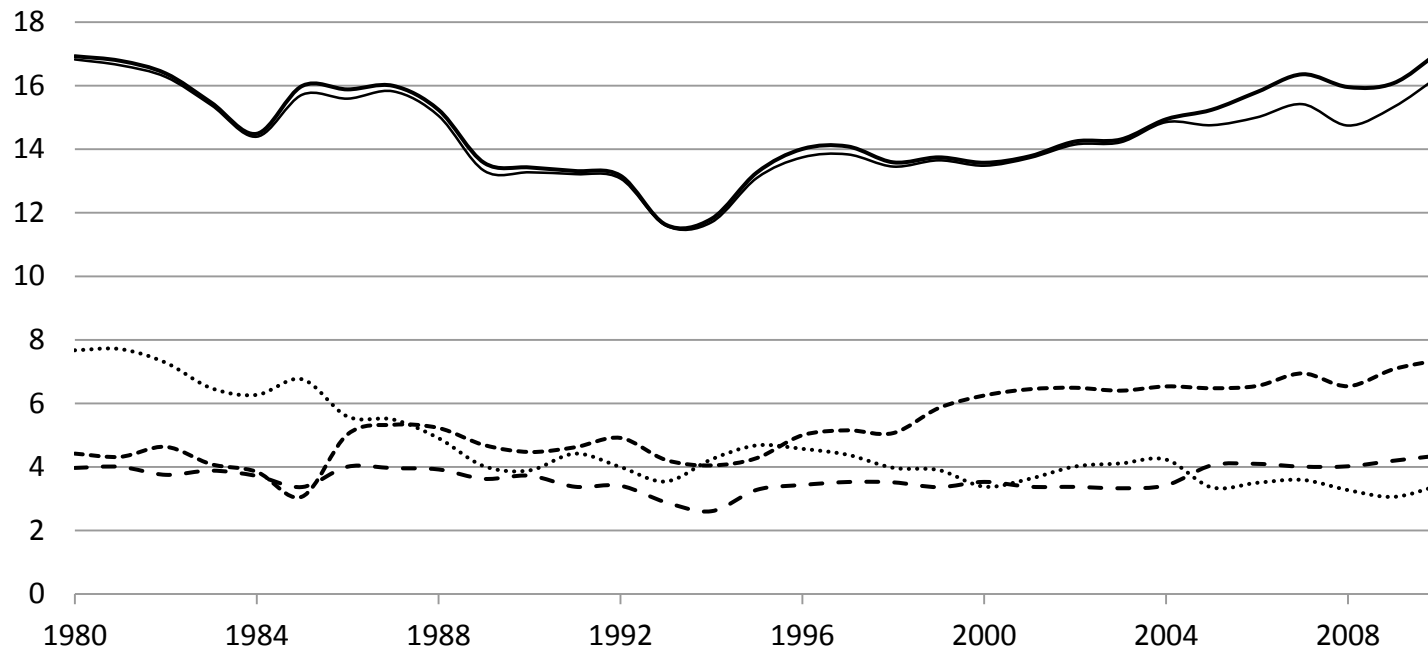


## IRCM

- Trop de variabilité dans les taux
- Des incohérences avec la promotion des investissements privés:
  - Dividendes imposés davantage que les intérêt
  - Intérêts sur dette publique imposés davantage que ceux sur investissements privés
- Incohérence avec le traité multilatéral sur la double imposition

# Évaluation – mobilisation des recettes

(% du PIB)



— Recettes totales    — Recettes hors ressources    ..... Tarif    - - - Taxes indirectes    - - - Impôt revenus



## Conclusions et après...

- L'harmonisation a réussi à:
  - Faire converger les taux
  - Améliorer le rendement des taxes indirectes
- Mais des risques apparents:
  - Mobilisation par les taxes indirectes s'essouffle
  - Distorsions au niveau des États – réduction de la neutralité de la TVA

## Conclusions et après...

- Coordination des impôts sur le capital (IS et IRVM reste problématiques)
- Pour le futur:
  - Un nouveau souffle à la coordination -- sous forme d'agenda régional approuvé par les États
  - Emphase sur l'assiette et les taux des taxes indirectes pour la mobilisation des recettes
  - Emphase sur IS et IRVM pour maîtriser la concurrence fiscale